



« Obamacare » devant la Cour suprême : une lame à deux tranchants

RAFAEL JACOB

*Chercheur Marc Bourgie à l'Observatoire
sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand
jacob.rafael@courrier.uqam.ca*

Parmi tous les avocats pétitionnant chaque année pour plaider leur cause devant la Cour suprême des États-Unis, moins de 1% obtient la chance de le faire¹. De ceux-ci, un nombre encore plus restreint peut se targuer de participer aux travaux de la Cour sur un enjeu aussi important que celui qui consiste, ces jours-ci, à juger des mérites constitutionnels d'« Obamacare », la réforme controversée du système de santé adoptée par le Congrès démocrate et signée par le président Obama en mars 2010.

Au cœur de la loi – et du recours judiciaire lancé contre cette dernière par les procureurs généraux de 26 États – se trouve le « mandat individuel », soit la volonté du gouvernement fédéral d'obliger les citoyens américains à se doter d'une assurance-maladie, sous peine d'amende. Avec un jugement attendu d'ici la fin juin, en plein cœur d'une année électorale, l'affaire a des implications politiques majeures.

La croyance populaire veut qu'une décision visant à invalider la mesure du « mandat individuel » risque d'asséner un dur coup aux chances de réélection du président. Le raisonnement semble certes logique : un tel revers serait en quelque sorte une répudiation de l'accomplissement le plus important d'Obama. Une défaite du camp Obama à la Cour risquerait ainsi de démotiver la base de gauche de son parti, déjà déçue du président parce qu'il n'a pas fermé la prison de Guantanamo, mis fin aux baisses d'impôts massives promulguées par son prédécesseur George W. Bush, ou convaincu le Congrès d'adopter une loi majeure sur l'environnement. De plus, un revers à la Cour suprême viendrait certainement soulever des questions quant au jugement d'Obama, qui, comme le disent certains, aurait gaspillé l'essentiel du capital politique dont il jouissait à son arrivée au pouvoir sur une mesure que plus de 70% d'Américains souhaitent voir partiellement ou entièrement invalidée². Bref, selon une première thèse populaire ces jours-ci, le rejet d'« Obamacare » par le plus haut tribunal du pays serait grandement néfaste pour les chances de réélection du président.

Cette réflexion ignore toutefois une réalité centrale du scrutin présidentiel de 2012 : le fait que le Parti républicain semble de plus en plus près de faire de Mitt Romney son porte-étendard.

¹ ----, « Year-End Report on the Federal Judiciary » : *Supreme Court of the United States*, 31 décembre 2011. <http://www.supremecourt.gov/publicinfo/year-end/2011year-endreport.pdf>

² ----, « CNN-ORC Poll » : *CNN*, 26 mars 2012. <http://i2.cdn.turner.com/cnn/2012/images/03/26/rel3b.pdf>

Pour Romney, une défaite juridique d'« Obamacare » ne représenterait pas automatiquement une victoire politique. Premièrement, si la Cour devait rejeter le « mandat individuel », Romney se retrouverait dans la position inconfortable de devoir applaudir le jugement tout en continuant à défendre le fait que la réforme de santé adoptée au Massachusetts lorsqu'il était gouverneur de cet État prévoyait un « mandat individuel » semblable à celui inclus dans « Obamacare ». Pour un candidat dont le tendon d'Achille demeure les accusations d'opportunisme et de manque d'authenticité, la situation n'aurait rien d'aisé pour lui.

Deuxièmement – et de façon peut-être encore plus importante – une telle décision viendrait enlever à la base républicaine une raison fondamentale de sortir voter en masse le 6 novembre prochain. Peu, sinon aucun enjeu spécifique ne l'enflamme autant qu'« Obamacare ». Il existe une conviction largement répandue dans les rangs républicains que la loi deviendra impossible à éliminer une fois qu'elle aura été pleinement implantée en 2014³ – et qu'ainsi le temps pour passer à l'action est grandement limité.

Toutefois, si la Cour a déjà fait le boulot pendant l'été, quelle serait l'utilité d'élire Romney à l'automne ? Voilà une question qui trottera certainement dans la tête de plusieurs électeurs conservateurs toujours résistants à la candidature de Romney, perçu depuis longtemps comme n'étant pas l'un des leurs. Confronté à une Chambre des représentants qui restera en toute vraisemblance à majorité républicaine l'an prochain, Obama serait de toute façon largement menotté dans ce qu'il pourrait accomplir sur le plan législatif lors d'un second mandat. Libérés de l'urgence d'abroger « Obamacare », les Républicains pourraient ainsi être moins motivés à se rendre aux urnes en 2012. Plusieurs se disent déjà que la cuvée de 2016 sera plus prometteuse pour le parti et qu'aucun des candidats républicains actuels, même Romney, n'arrivera à battre Obama de toute manière. Ainsi, en regardant la réalité politique aujourd'hui, rien ne garantit qu'une défaite du président Obama devant la Cour suprême ne finira pas par nuire autant au parti républicain qu'à lui-même.



Chaire Raoul-Dandurand
en études stratégiques et diplomatiques
Raoul Dandurand Chair
of Strategic and Diplomatic Studies

³ ----, « Transcripts – State of the Union with Candy Crowley » : *CNN*, 25 mars 2012.
<http://transcripts.cnn.com/TRANSCRIPTS/1203/25/sotu.01.html>